



Monsieur Marcel LE MOIGNE  
Maire d'Ault

Objet : Révision du PLU d'Ault  
sur le site du Moulinet

Courrier recommandé avec accusé de réception

Ault le 2 janvier 2024

Monsieur le Maire,

Le 15 décembre, je vous ai entrevu en fin de matinée à l'issue de ma consultation, en tant que président de l'association Ault Environnement, du nouveau projet de révision du PLU arrêté par le conseil de la CCVS le 5 décembre, pour le site du Moulinet. J'ai regretté le manque d'information et de concertation et la non prise en compte de l'essentiel de nos demandes. Vous m'avez répondu qu'à l'occasion de l'enquête publique des ajustements seraient encore possibles. J'ai dit que je n'y croyais pas au vu des enquêtes publiques auxquelles j'ai participé. J'ai ajouté qu'en 2017, lors de l'enquête publique sur le PLU d'Ault, madame le maire s'était engagée par écrit auprès du commissaire enquêteur à classer tous les espaces boisés en espaces protégés lors de la prochaine révision du PLU, en réponse à l'argumentation d'Ault Environnement dont vous étiez administrateur à l'époque. La révision en cours ne tient même pas cet engagement.

Par ailleurs, à l'issue de l'enquête publique, seules des modifications mineures sont possibles sans obligation de refaire la procédure d'arrêt du PLU, de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

Depuis notre première et dernière rencontre à ce sujet le 28 février 2023, aucun dialogue n'a permis d'avancer malgré la perspective de rencontre avec l'investisseur hôtelier envisagée d'un commun accord en vue de rechercher des solutions pour l'hébergement léger de loisirs qui ne pénalisent pas le projet touristique. Certes, comme vous avez eu l'occasion de l'affirmer, Ault Environnement n'a pas le monopole du dialogue avec la municipalité.

Ault Environnement défend simplement des principes généraux d'urbanisme tels qu'elle les comprend, ainsi que l'environnement et le paysage d'Ault. L'association le fait sans polémique, en toute franchise, consciente des responsabilités qui lui incombent compte-tenu de ses plus de 170 adhérents à jour de cotisation fin 2023. L'analyse qu'Ault Environnement fait aujourd'hui du projet de révision du PLU est publiée sur son site internet et sera communiquée aux services de l'Etat chargés de veiller au respect des principes d'urbanisme et de protection de l'environnement, comme cela avait été fait en février 2023.

Je rappelle de manière résumée les propositions et demandes d'Ault Environnement qui n'ont pas obtenu satisfaction ni reçu de réponse argumentée.

- . La protection de tous les espaces boisés.
- . Le maintien en zone naturelle protégée N d'un corridor écologique depuis le moulin de pierre jusqu'à la rue Saint-Pierre vers la campagne. Cela cantonnerait la zone NL d'habitat léger de loisirs (dénommé cabanon mais ressemblant à un chalet) sur le haut du coteau (les 40 chalets autorisés par le règlement et souhaités par l'investisseur hôtelier pourraient être créés sur moins d'un hectare au lieu de « miter » le paysage sur les 2 hectares de zone NL).
- . La présentation d'une image de l'impact visuel des constructions sur le plateau (sachant que le nouveau projet de PLU ajoute une règle de hauteur maximale de 16 mètres alors qu'un bâtiment de 2 étages au-dessus du rez-de-chaussée, plus comble, fait habituellement 11 à 12 mètres de hauteur).



. La vérification de l'accessibilité du bas du parc voué à la construction d'une résidence seniors (sachant par ailleurs que le haut du terrain qui serait rendu constructible sur 16 mètres de haut est à 15 ou 20 mètres au-dessus du sol des bâtiments existants à proximité, en frange du centre-bourg).

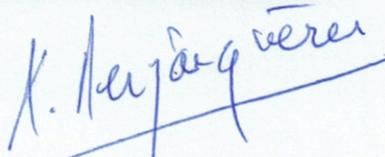
. La suppression, dans le rapport de présentation de la révision du PLU, de l'affichage de la vocation de la zone du Moulinet comme devant permettre le repli stratégique en raison de l'érosion côtière, vocation qui ne semble plus correspondre à la réalité.

Pour ne pas perdre plus de temps compte-tenu de l'état de dégradation du château, de la ferme et de la colonie qui nous inquiète vivement, l'association Ault Environnement propose, sans attendre l'enquête publique, que soient examinées point par point ses propositions dans une discussion argumentée, en espérant trouver des solutions satisfaisantes qui permettent à la fois de préserver l'environnement et de réussir le projet touristique du Moulinet. Ce serait vraiment préférable au recours par notre association à des procédures légales garantes du droit des citoyens face aux décisions des pouvoirs publics.

J'espère que l'action municipale sera fructueuse en 2024, en lien avec les initiatives associatives et citoyennes, pour préparer un bel avenir à Ault et je vous souhaite une bonne année.

Je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer nos meilleures salutations

Le président d'Ault Environnement



Xavier Desjonquères